

Il m'a répondu, page 3764 de l'édition non révisée du *hansard*, (v.a.):

Les fiduciaires sont la Royal Trust Company, la banque de Montréal et la banque Royale du Canada.

La Royal Trust Company est généralement considérée, je le crois, comme une filiale de la banque de Montréal. Il appert donc que la banque de Montréal et la banque Royale sont les deux fiduciaires qui décident quelles seront les avances que le Gouvernement fera en vertu de la loi financière. Le public n'a rien à y voir; la réserve d'or y est étrangère. Qu'on me permette de répéter les paroles de M. Meighen:

En vertu de la loi financière telle qu'elle existe depuis quelques années, notre Gouvernement a été autorisé à avancer aux banques...

Non pas aux municipalités, bien que les banques puissent offrir en garantie des obligations municipales.

...contre des garanties en nantissement d'un genre déterminé, des bons de l'Etat, à titre de prêts temporaires, et il n'a pas été obligé de voir à la couverture-or de ces bons. . . . Quant à l'argent que le Gouvernement peut ainsi avancer en vertu de la loi financière...

Remarquez bien ces mots:

... le montant en est indéfini. Le Gouvernement peut donc ainsi faire, sans couverture-or, des prêts de sommes quelconques illimitées, à la discrétion absolue du ministre des Finances.

S'il en est ainsi, je prétends qu'une grande partie de ce que le premier ministre a dit l'autre jour est dépourvue de sens. Sauf le respect que je dois au premier ministre, j'affirme que cette déclaration de M. Meighen relative à la loi financière indique clairement que mon très honorable ami, en prétendant que nous possédons une réserve d'or suffisante pour toute notre monnaie fiduciaire, a dit une chose que je ne puis qualifier en termes parlementaires.

J'aimerais à relever brièvement les remarques que le ministre du Commerce (M. Stevens) a faites sur mon compte, l'autre jour. Il m'excusera de parler en son absence étant donné qu'il a fait la même chose à mon égard. L'autre jour, j'ai fait le commentaire suivant au sujet du bill de l'aide à l'agriculture:

Si nous donnons de grands pouvoirs au gouvernement fédéral et qu'il s'en serve pour que les banques puissent majorer leur actif et le maintenir majoré, ou encore pour pouvoir prêter de l'argent aux chemins de fer, alors le résultat sera vraiment désastreux pour le pays.

Je maintiens mon affirmation. Mais s'appuyant là-dessus, le ministre du Commerce a dit ceci sur mon compte (page 3684 des *Débats* du 28 mars, édition française, non révisée):

Pourquoi le Gouvernement, a-t-il demandé, sauvegarde-t-il les compagnies d'assurance quand les gens du pays sont sans emploi?

C'est quelque chose que je n'ai pas demandé. Et il a ajouté:

C'est le langage d'un démagogue.

Il commence par m'attribuer des paroles que je n'ai pas prononcées, puis il me traite de démagogue. En réalité, ce qui a inspiré alors ma protestation, c'est que, sous le régime de la loi de secours aux chômeurs et d'aide à l'agriculture, ainsi qu'on l'a maintes fois signalé, le Gouvernement n'a pas employé ses pouvoirs simplement pour secourir les gens des régions ravagées par la sécheresse en Saskatchewan et les chômeurs, mais a laissé majorer l'actif des compagnies d'assurance. J'ai parfaitement le droit de condamner pareille chose et, en ce faisant, je n'agis pas en démagogue.

En présentant le projet de loi concernant les compagnies d'assurance-vie, l'an dernier, le premier ministre a déclaré lui-même:

Une réglementation plus sévère des placements faits par les compagnies d'assurance sur la vie s'impose.

Et parlant de la Sun Life en particulier, il a dit:

Mon idée est faite en ce qui concerne quelques-uns des placements... je ne ferais pas de pareils placements.

Je ne répéterai pas aujourd'hui les arguments que nous avons fait valoir il y a quelques années en faveur de la mutualisation de la Sun Life. Je ne m'attacherai pas à relever les grands dividendes et les traitements considérables dont les administrateurs de la société ont joui. Je n'analyserai pas les transactions fort douteuses des administrateurs de la compagnie avec les Kreuger et Insull, mais quand je dénonce le danger d'accorder des pouvoirs au Gouvernement, que celui-ci peut utiliser au sujet des compagnies d'assurance, surtout des sociétés de ce genre, je revendique le droit de protester, si on me traite de démagogue. Il est inutile d'échanger des gros mots. Je pourrais, je suppose, appeler le ministre du Commerce un "ploutogogue". J'ignore si l'expression est parlementaire ou non. Je présume qu'elle l'est; le mot n'est pas dans le dictionnaire. Mais où cela nous mène-t-il?

Je n'ai guère le temps d'étudier l'exposé budgétaire en détail; nous pourrions le faire plus tard. Mais à mon sens, dans l'ensemble, le budget tend à conserver aux riches leur richesse au prix d'un surcroît d'impôts sur les pauvres. Le ministre des Finances diminue les exemptions de l'impôt sur le revenu. Il a dit:

On croit généralement qu'on ne pourrait pas raisonnablement augmenter le taux de la taxe quand on tient compte, non seulement de la diminution des revenus qui doivent servir à payer